

Des citoyens en transition : acteurs du changement

Soutien aux initiatives de transition citoyenne

Le changement climatique, l'épuisement des ressources naturelles, la chute de la biodiversité, l'inégalité économique et sociale révèlent une société en crise. Le mouvement « En transition » propose une voie créative et enthousiaste pour se réapproprier collectivement notre destin. Un peu partout de nouveaux projets locaux sont menés par des citoyens qui veulent réinventer le monde et construire la société de demain. La Province de Luxembourg en tant que territoire à énergies positives s'engage dans cette dynamique de transition et invite les citoyens à y participer.

La transition se décline dans:

- Les soins à la Nature et à la Terre : agroécologie, jardin-forêt, biodiversité, potager collectif...
- L'habitat : utilisation de matériaux naturels, récupération et recyclage de matériaux pour la construction, maison très peu énergivores...
- Les outils et la technologie : fab lab, pratique et diffusion de logiciels open source, repair café, low tech...
- L'enseignement et la culture : pédagogie nouvelle, cafés philo, théâtre, formation, boîtes à livres...
- La santé et le bien-être : allaitement maternel, soins de santé locaux, accouchement à domicile, activités de ressourcement, parentalité...
- La finance et l'économie : entrepreneuriat de transition, monnaies locales, coopératives, covoiturage, épargne solidaire, bourse d'échange, SEL, frigo partagé...
- Le foncier et la gouvernance : habitats collectifs et associations, gouvernance partagée et intelligence collective...

Ces actions ou projets répondent à un besoin identifié sur un territoire donné, ont une portée collective, s'inscrivent dans une perspective plus globale de changement de société, notamment une société en réduction énergétique et intègrent chaque participant dans le mode de gouvernance et/ou la mise en action.

L'objectif de cet appel à projets vise à mobiliser et à engager collectivement les citoyens dans un projet de transition.

Dans ce cadre, les initiatives de transition citoyennes qui seront choisies devront :

- Favoriser l'augmentation de la résilience du territoire
- Favoriser le changement en faveur d'un mode de vie local, éthique, durable, qui augmente l'impact positif sur l'homme et la nature et qui évite l'émission de gaz à effet de serre ;
- Favoriser une meilleure qualité de vie notamment à travers la création/le renforcement des liens
- Montrer la capacité qu'ont ces initiatives à être opérationnelles, reproductibles ou adaptables et des exemples pour d'autres collectivités ;
- Répondre aux piliers du développement durable :

- La **dimension environnementale** : favoriser la biodiversité (faune et flore), diminuer sa quantité de déchets, privilégier des engrais naturels et les espèces indigènes, développer les énergies renouvelables,...
- La **dimension sociale** : transmettre des savoirs, favoriser les liens dans sa famille et/ou avec le voisinage, encourager la participation citoyenne, sensibiliser aux avantages de telles pratiques durables,...
- La **dimension économique** : favoriser l'économie locale et/ou éthique, l'entrepreneuriat local et durable (dont les coopératives), encourager une consommation plus responsable en produisant ses propres productions, échanger des savoirs, des récoltes et des pratiques permettant de réaliser des économies, bénéficier d'une production de bonne qualité, encourager les circuits courts,...
- La **dimension culturelle**
- La **bonne gouvernance**

Comment participer ? Qui peut déposer un dossier ?

Le critère d'éligibilité

Une initiative de transition est portée par un GROUPE DE CITOYENS, acteurs du territoire de la province de Luxembourg: ASBL, association, maison de quartier/centre social, un regroupement de citoyen, coopératives à finalités sociales. Il peut donc s'agir d'un groupe de citoyens existant ou qui se crée pour l'occasion.

Ce groupe de citoyens pourra donc prendre la forme:

- D'une structure avec statuts juridiques, une ASBL par exemple ;
- D'une structure sans statut juridique : une association de fait.

Les communes, les CPAS ainsi que tout groupement à but commercial (entreprises, coopératives,...) ne sont pas éligibles pour porter une initiative dans le cadre de l'appel à projets.

Le financement est dédié aux nouveaux projets et aux projets existants qui développent une nouvelle dynamique.

Tous les frais sont éligibles, à titre d'exemples : étude de faisabilité, investissement, consommables, outils de communication, location de locaux, formation à la transition....

Les critères de sélection

Le comité de sélection évalue les dossiers de candidature en fonction des réponses aux questions suivantes :

- L'intégration de l'action/du projet dans la dynamique de transition (voir par exemple les principes de la transition et ceux de la permaculture sur le site du réseau transition);

- L'intégration de l'action/du projet dans un projet plus global ;
- L'articulation entre les actions/le projet développé(e)s, les besoins identifiés sur le territoire ciblé et les acteurs de ce dernier ;
- L'impact de l'action/du projet sur la population locale en termes de mise en réflexion, de changement, de dynamisation citoyenne ;
- Le mode de gouvernance adopté, son mode participatif et inclusif ;
- L'impact territorial de l'action/du projet en relation avec l'action/le projet choisi ;
- L'originalité de l'action/du projet.

Quelles conditions garantissent la bonne réalisation opérationnelle de l'initiative?

L'action réunit-elle les conditions pour être réalisée dans l'année (dans les 12 mois qui suivent le financement)?

Les porteurs de projets sélectionnés s'engageront à participer à l'accompagnement qui leur sera proposé.

La gouvernance de l'appel à projets

L'instruction des projets est assurée par la Cellule Développement Durable de la Province de Luxembourg dans la limite des budgets autorisés.

Le comité de sélection composé de la Cellule Développement Durable de la Province de Luxembourg, du Cabinet de la Députée en charge de la matière et d'experts externes liés à la thématique de la transition durable (Réseau en Transition, APERE) se réunira pour examiner les projets et proposera une sélection des projets qui auront rencontré les différents critères.

Le jury se réserve la possibilité d'auditionner le porteur de projet.

Comment les projets sont-ils financés ?

Les initiatives retenues bénéficieront d'un soutien financier. Une enveloppe budgétaire de 30 000€ est prévue pour cet appel à projets.

Les projets seront primés et recevront une aide maximale de 3000€.

Un accompagnement par le Réseau en Transition sera proposé à tous les porteurs de projets sélectionnés ou non.

Le calendrier

- Réception des dossiers jusqu'au 15 novembre 2017
- Délibération du jury : 27 novembre 2017
- Proclamation des lauréats : 02 décembre 2017
- Première journée d'accompagnement des projets : mi-janvier 2018
- Deuxième journée d'accompagnement des projets : mi-juin 2018
- Troisième journée d'accompagnement des projets : mi-novembre 2018

Les dossiers non-manuscrits doivent nous parvenir par voie postale à la Cellule Développement Durable, Grand Rue 1 6800 Libramont ou par mail : citoyenentransition@province.luxembourg.be

Des renseignements pratiques et administratifs peuvent être obtenus au 084/24.49.51 ou citoyenentransition@province.luxembourg.be

L'évaluation et la valorisation des initiatives de transition

L'attribution d'un financement par la Province de Luxembourg implique que le porteur de l'initiative :

- informe à l'avance, la Province de Luxembourg des temps forts liés à la réalisation de l'action,
- communique les supports qui valorisent l'action,
- restitue un bilan écrit au plus tard 12 mois après réception du financement.

Les bilans réalisés par les porteurs de l'initiative constituent des matériaux nécessaires pour mesurer les effets des projets soutenus, pour améliorer l'accompagnement dans le cadre de cet appel à projets et pour valoriser la dynamique citoyenne.

Le bilan du projet s'appuie sur :

- les questions de la partie "Formulaire de réponse". Le bilan présente une analyse descriptive (les faits) et critique (explications, appréciations...) des différentes étapes du projet, notamment les points de vue des différents acteurs, les éventuels écarts avec les résultats attendus, les évolutions, ...
- le compte rendu financier de l'action réalisée.

Les pièces administratives à joindre au dossier de candidature

- Copie des statuts du porteur de projet s'il s'agit d'une structure avec statuts juridiques ;
- Comptes financiers de l'année (pour les groupes de citoyens disposant d'une structure juridique) ;
- Budget prévisionnel de l'année en cours ;
- Pour les groupes de citoyens sans statut juridique, une attestation sur l'honneur de la constitution de l'association de fait (signée par 2 personnes minimum).

Les pièces justificatives

Le subside ne sera liquidé que sur base des factures acquittées relatives aux dépenses engagées par le projet. La date limite pour l'envoi de ces pièces justificatives est fixée au 30 novembre 2018.

La mention suivante devra apparaître sur chaque pièce justificative : « Pièce justificative produite exclusivement à l'attention de la Province de Luxembourg ».

Le formulaire de réponse à présenter

L'initiative est présentée en répondant au formulaire de réponse ci-après ; il peut être complété par tout élément utile pour la bonne compréhension du dossier.

FORMULAIRE DE REPONSE

Identification de la structure porteuse de l'initiative citoyenne en transition

Association de fait ou association disposant d'un statut juridique (barrer la mention inutile)

Collectivité porteuse du projet :

Responsable du projet :

Nom et Prénom :

Adresse :

Tel et /ou GSM :

Email :

Numéro du compte IBAN sur lequel le financement peut être versé :

Titulaire du compte :

Présentation synthétique de l'initiative citoyenne de transition

Intitulé :

Résumé :

Coût du projet hors valorisation du bénévolat :

Présentation détaillée de l'initiative de transition citoyenne

- En quoi votre projet s'inscrit-il dans une perspective de transition ?
- Dans quel projet plus global votre action ou votre projet s'inscrit-il ?
A quel besoin votre projet/action répond-il ?
- Démontrez en quoi votre projet a une portée collective.
- Quel mode de gouvernance allez-vous adopter ? En quoi ce mode de gouvernance est-il intégratif et solidaire ?

Quels seront les moyens humains, matériels, techniques mobilisés pour réaliser l'initiative ? Quel public et quel territoire sont visés par votre action/projet ? En quoi votre action/projet va-t-il induire un changement de comportement ?

- Quelles sont les étapes de réalisation (réalisation dans les 12 mois qui suivent le financement)?

Date de démarrage	Durée prévisionnelle	Description de l'étape	Résultats attendus

- Pour chacune de ces étapes :

Quels sont vos critères et indicateurs qualitatifs et quantitatifs de réussite ?
Quelles traces pourrez-vous conserver de votre activité/projet ? (photos, affiches, inscription, ...)

- Comment pensez-vous valoriser votre projet ? (outil, publication, formation...?)
- Quelle est la capacité du projet d'inspirer et d'être dupliqué sur d'autres territoires?
- Quelle est la date de mise en œuvre prévue ?

Budget prévisionnel